



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2020-243

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2020

Sommaire

PREFECTURE - CAB

971-2020-10-30-012 - Avis ARS - Situation sanitaire au 30 octobre 2020 (2 pages)

Page 3

PREFECTURE - CAB

971-2020-10-30-012

Avis ARS - Situation sanitaire au 30octobre 2020

Avis de l'Agence Régionale de Santé au regard de la situation sanitaire

– 30 octobre 2020 –

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et en particulier son article 55 qui maintient le dispositif du décret du 16 octobre 2020 pour les territoires mentionnés à l'article 72-3 de la Constitution ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu les avis du Haut Conseil de la santé publique ;

Vu l'urgence ;

Considérant la situation en Guadeloupe à la date du 30 octobre 2020 marquée par les éléments suivants, relevés et analysés par Santé Publique France à partir des résultats des laboratoires insérés dans le dispositif SIDEP ;

Considérant la situation en Guadeloupe depuis plusieurs semaines décrite par Santé Publique France qui assure l'exploitation des résultats des laboratoires enregistrés dans le dispositif SIDEP ;

- Diminution lente du nombre de nouveaux cas avec **271 nouveaux cas** en semaine 43 versus 388 cas en S42, 579 cas en S41, 804 en S40 après une augmentation depuis 7 semaines consécutives avec 179 cas en semaine 33 (S33), 322 en semaine 34 (S34), 655 en semaine 35 (S35), 863 en semaine 36, 959 cas en S37, 1 128 cas S38, 1 070 en S39.

- Dépassement du seuil d'alerte (nombre de cas positifs sur nombre de tests réalisés) depuis neuf semaines consécutives pour le taux de positivité : 10,6% S35, 18,8% en S36, 20,9% en S37, 22,5% S38, 22,5% en S39, 19,11% en S40 et 18,2 en S41, 14,3% en S42 et **11,1%** en semaine 43.

- Dépassement du seuil d'alerte depuis dix semaines consécutives pour le taux d'incidence (nombre de tests positifs sur 100 000 habitants) : 88/100 000 en S34, 141/100 000 en S35, 241/100 000 en S36, 254/100 000 en S37, et 299/100 000 habitants en semaine 38, 284/100 000 en S39, 194,76/100 000 habitants en S40, 154/100 000 en S41, 103/100 000 habitants en S42 et 72/100 000 habitants en semaine 43.

- Le taux d'incidence des personnes âgées redescend sous le seuil de 100/100 000 habitants. Il est de 60/100000 habitants chez les plus de 65 ans, en semaine 43 versus 82,4/100 000 habitants en S42.

- 9 clusters sont en cours de suivi dont 3 en cours d'investigation.

- Mise en tension du système de soins hospitalier.

Il est à noter qu'à ce jour, le nombre de patients en réanimation COVID-19 **est de 17 sur 20 lits armés.**

Considérant les mesures sanitaires déjà prises dans le cadre du décret n°2020-1262 référencé supra ;

Propose au représentant de l'État dans le département les mesures suivantes :

- Maintien des mesures proposées par avis du 16 octobre 2020.

- Mise en place de tests antigéniques pour les déplacements au départ de SAINT-MARTIN et à destination de la Guadeloupe

Gourbeyre, le 30 octobre 2020

P/ La Directrice Générale de l'Agence de Santé
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy,



Florelle BRADAMANTIS
Directrice Générale Adjointe
de l'Agence de Santé de Guadeloupe
Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Le présent avis sera publié au recueil des actes administratifs